



## A) Conditions générales de BAMBOOO

### Article 1er. Définitions

Les présentes Conditions générales sont d'application aux visiteurs de BAMBOOO. Elles sont indiquées par des lettres majuscules et ont la signification suivante :

1. Conditions générales : les présentes conditions générales d'application aux Visiteurs.
2. Visiteur : (i) toute personne physique qui accède aux bâtiments et/ou terrains de BAMBOOO et, en cas de personne mineure, son parent ou représentant légal et/ou (ii) toute personne physique ou morale qui, de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, conclut un Contrat avec BAMBOOO.
3. Groupe : 2 (deux) Visiteurs ou plus qui visitent BAMBOOO en groupe organisé.
4. BAMBOOO : BAMBOOO est le nom commercial utilisé par la société Doumax pour son activité de parc de jeux intérieur. Elle possède ses bureaux à Houthem, au n°27 rue de la Cortewilde. Elle est établie en tant que société à responsabilité limitée et a été constitué le 22/12/2015 et possède le numéro de TVA suivant : BE 0644.772.559
5. Contrat : tout contrat conclu avec BAMBOOO en vertu duquel BAMBOOO fournit des services ou produits au Visiteur.
6. Billet d'entrée : un billet donnant au Visiteur accès à un des parcs de BAMBOOO (parc de jeux ou parc de trampolines) durant les heures d'ouverture.
7. Site internet : [www.bambooo.com](http://www.bambooo.com)

### Article 2. Champ d'application

1. Les présentes Conditions générales s'appliquent (i) à toute visite de l'établissement BAMBOOO et/ou (ii) à toutes les relations juridiques entre BAMBOOO et le Visiteur, en ce compris, en tout cas, le Contrat et toutes les offres et propositions de BAMBOOO.
2. Les présentes Conditions générales sont remises lors de la réservation d'un Billet d'entrée par le biais du Site internet de BAMBOOO et sont également disponibles à la caisse de chaque établissement de BAMBOOO. L'acceptation explicite ou tacite des présentes Conditions générales remises lors de la conclusion du Contrat ou de la prise d'une réservation implique l'acceptation de l'application des Conditions générales et une déclaration d'accord quant à leur contenu.
3. Des dérogations aux présentes Conditions générales sont uniquement possibles si elles ont été convenues expressément et par écrit et valent uniquement pour le Contrat auquel elles se rapportent.
4. Si une disposition des présentes Conditions générales est contraire au Contrat, la disposition du Contrat prime. En cas de contradiction entre les dispositions des présentes Conditions générales et le matériel d'information disponible pour le Visiteur sur le Site internet et dans l'établissement BAMBOOO, les dispositions des présentes Conditions générales prévalent.
5. BAMBOOO réfute expressément l'application de conditions générales ou de conditions d'achat du Visiteur.



### **Article 3. Propositions, offres, établissement de contrats**

1. Toutes les communications adressées par BAMBOOO ou les informations fournies autrement, par exemple les heures d'ouverture et tarifs, s'entendent sans engagement et sous réserve de modifications.
2. BAMBOOO décline toute responsabilité en cas d'erreurs éventuelles dans les annonces, offres, communications ou informations fournies autrement par BAMBOOO aux Visiteurs, de même que concernant des erreurs commises par des tiers lors de la vente de Billets d'entrée.
3. Un Contrat est établi du simple fait de l'acceptation d'une offre de BAMBOOO par le Visiteur, à moins qu'il ne soit question d'un Contrat qui est conclu par le biais du Site internet, auquel cas le Contrat est établi au moment où BAMBOOO a envoyé une confirmation par e-mail au Visiteur.
4. Un Billet d'entrée peut être acheté à la caisse du parc ou être préalablement réservé par le biais du Site internet. Un Billet d'entrée perd sa validité du simple fait de l'expiration de la date qui y est mentionnée.
5. Un Billet d'entrée est lié à la personne et est uniquement valable pour l'établissement BAMBOOO. Les propositions, offres et Contrats de BAMBOOO ne peuvent pas être remis à des tiers pour consultation sans son autorisation. Des tiers ne peuvent pas tirer de quelconques droits de propositions, d'offres et de Contrats adressés par BAMBOOO.

### **Article 4. Accès aux parcs de jeux et de trampolines de BAMBOOO**

1. Le Visiteur est exclusivement autorisé à accéder à l'espace du parc de jeux et/ou de trampolines de BAMBOOO mentionné sur le Billet d'entrée, et ce sur présentation d'un Billet d'entrée valable.
2. Les enfants de moins de 12 ans peuvent visiter le parc de trampolines BAMBOOO uniquement accompagnés d'un adulte. Les enfants entre 12 et 18 ans peuvent visiter le parc de trampolines de BAMBOOO sans être accompagnés d'un adulte, mais uniquement après présentation de l'autorisation écrite de leurs parents/représentants légaux.
3. Les parents/soignants et autres accompagnateurs sont à tout moment responsables du comportement des individus ou Groupes de mineurs d'âge qu'ils accompagnent et ils pourront être réprimandés.
4. BAMBOOO se réserve le droit de refuser des Visiteurs sans devoir en indiquer la raison et décline toute responsabilité en cas de dommages qui résulteraient directement ou indirectement de ce refus.

### **Article 5. Obligations du Visiteur**

1. Le Visiteur est à tout moment dans l'obligation de respecter les présentes Conditions générales, le règlement d'ordre intérieur et les consignes de sécurité tels que publiés sur le Site internet, les terrains, et dans les bâtiments de BAMBOOO de même que les indications et instructions données par les employés de BAMBOOO et/ou d'autres tiers auxquels elle fait appel.
2. Le Visiteur doit être présent dans l'établissement concerné de BAMBOOO 15 minutes avant le début de l'activité convenue. L'absence ou l'arrivée tardive du Visiteur ou d'un Groupe habilite BAMBOOO à considérer le Contrat comme étant annulé, conformément aux présentes Conditions générales, hormis si, en raison de la durée du retard et de l'avis de BAMBOOO, cela n'est pas raisonnable. En tout cas, le Visiteur ou le Groupe n'a pas droit à une prolongation de l'activité ni à la récupérer à un autre moment.
3. Avant le début des activités dans le parc de jeux et/ou de trampolines, le Visiteur est obligé de prendre connaissance du règlement intérieur et des consignes de sécurité, tels que publiés sur le Site internet, les terrains et dans les bâtiments de BAMBOOO. Le Visiteur est censé être familiarisé avec le règlement intérieur et les consignes de sécurité avant le début des activités dans le parc de jeux et/ou de trampolines.



4. Si, de l'avis de BAMBOOO (ou d'un de ses employés), le Visiteur enfreint, de quelque façon que ce soit, les présentes Conditions générales, le règlement intérieur et les consignes de sécurité et/ou les indications et instructions (habituelles) de BAMBOOO et/ou de tiers auxquels elle fait appel, le Visiteur pourra se voir refuser l'accès (tout accès ultérieur) à l'établissement de BAMBOOO. Dans ce cas, BAMBOOO ne sera redevable d'aucune indemnité pour quelque dommage que ce soit et/ou ne devra pas restituer le montant que le Visiteur a payé pour son Billet d'entrée, que ce soit par l'entremise d'un tiers ou non.

5. Lorsque le Visiteur ne respecte pas ou pas totalement, à plusieurs reprises, certaines dispositions des Conditions générales, le règlement intérieur, les consignes de sécurité et/ou les indications et instructions données par les employés et/ou par d'autres tiers auxquels BAMBOOO fait appel, ou les enfreint, BAMBOOO peut refuser au Visiteur l'accès à l'établissement (aux établissements) de BAMBOOO pour une durée déterminée.

6. La participation à des activités sur le trampoline est exclusivement autorisée pour des Visiteurs qui sont en bonne santé. Le Visiteur déclare que, à sa connaissance, il est en bonne santé, possède une bonne condition physique et qu'il n'existe aucun autre obstacle à une participation sûre aux activités du parc de jeux (pour les enfants) ou sur un trampoline (à cet effet, il faut penser à un état psychique ou mental ou, par exemple, à une grossesse qui pourraient empêcher une participation sûre aux activités sur un trampoline). En cas de doute concernant une participation aux activités, il incombe au Visiteur d'y renoncer personnellement.

7. Il est interdit au Visiteur de participer à des activités dans le parc de trampolines sous l'influence d'alcool, de drogues ou de médicaments.

8. Il est interdit au Visiteur d'apporter sa propre nourriture ou ses boissons et de les consommer dans les bâtiments de BAMBOOO.

9. En cas de destruction, de dégradation, de retrait, de détournement ou de vol d'objets par le Visiteur, BAMBOOO a le droit (a) de refuser au Visiteur l'accès au terrain, (b) d'imposer une interdiction d'accès au Visiteur pendant une durée déterminée, et ce pour un ou plusieurs terrains, (c) de déclarer les faits à la police et (d) de rendre le Visiteur responsable du préjudice subi, en ce compris mais sans s'y limiter, la perte encourue et le manque à gagner.

## **Article 6 Réserve de Billets d'entrée**

1. Les Billets d'entrée peuvent être réservés au préalable, en personne, au comptoir de BAMBOOO, ou par téléphone auprès d'un établissement de BAMBOOO, ou par écrit par le biais du Site internet. Une réservation par le biais du Site internet est censée avoir été faite si le Visiteur a complété le formulaire de réservation et l'a envoyé par voie électronique à BAMBOOO en cliquant sur le bouton de confirmation sur le Site internet. BAMBOOO peut associer d'autres conditions à une réservation. Le Contrat est établi du fait de l'acceptation d'une offre de BAMBOOO.

2. Le paiement de services ou de produits commandés doit avoir lieu à l'aide d'un des modes de paiement tels qu'ils seront proposés de temps à autre par BAMBOOO.

3. Sans préjudice des stipulations de l'article 8, toute modification de commande par le Visiteur après confirmation de sa commande est soumise à l'acceptation de BAMBOOO. Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas à des Contrats portant sur l'exécution de services se rapportant à des loisirs si le Contrat prévoit une date ou une période déterminée pour l'exécution et le Visiteur n'a pas le droit de résilier le Contrat. Dans tous les autres cas, le Visiteur a le droit de résilier un Contrat qui a été établi par le biais du Site internet dans un délai de 14 jours à compter de la réception de la confirmation par e-mail de BAMBOOO.



## **Article 7. Paiement**

1. Conformément à l'article L.112-1 du Code de la consommation, les tarifs appliqués par BAMBOOO sont fournis aux Visiteurs sur le Site internet ou affichés sur dans l'établissement. Ils ne peuvent être opposés à BAMBOOO par le Visiteur qu'au moment de la commande, toute variation préalable à la commande ne pouvant engagée la responsabilité de BAMBOOO.

2. Le paiement des produits ou services offerts par BAMBOOO a lieu au plus tard préalablement au moment où le Visiteur accède au terrain concerné de BAMBOOO.

3. Le Visiteur doit contrôler l'exactitude de la facture ou du ticket de caisse et la monnaie éventuellement rendue directement lors du paiement. Lorsque le Visiteur peut être qualifié de professionnel au sens de la réglementation en vigueur, la facture est réputée acceptée à défaut de réclamation immédiate et BAMBOOO n'est pas tenue de traiter une réclamation adressée ultérieurement. Le Visiteur professionnel perd son droit à agir s'il n'a pas introduit sa réclamation directement et si une action en justice n'a pas été intentée dans l'année suivant la réclamation.

4. Dans tous les cas où les parties sont convenues d'une forme de paiement autre qu'un paiement au comptant, le paiement des montants dus par le Visiteur à BAMBOOO doit avoir lieu dans les 14 jours suivant la date de facturation, sur le compte bancaire mentionné sur la facture, mais au plus tard préalablement au moment où le Visiteur accède au terrain concerné de BAMBOOO. Aucune compensation, retenue ou suspension ne pourra être effectuée par le Visiteur.

5. Si un Visiteur n'a pas payé dans le délai visé à l'article 7, alinéa 3, il est directement en défaut et BAMBOOO peut, sans autre mise en demeure et sans préjudice de ses autres droits, facturer l'intérêt légal à compter de l'échéance de la facture. Une indemnité forfaitaire de 40 € sera également due pour frais de recouvrement à l'occasion de tout retard de paiement, étant précisé que BAMBOOO se réserve la possibilité de réclamer une indemnisation complémentaire en cas de recours à un cabinet chargé des relances, mises en demeure et de façon général du recouvrement de ses créances.

6. BAMBOOO n'est jamais dans l'obligation de restituer un Billet d'entrée inutilisé.

## **Article 8 Annulation**

1. Pour l'annulation d'un Contrat le règlement suivant s'applique :

1. en cas d'annulation jusqu'à 48 heures avant le jour de l'activité réservée, le Visiteur est redevable de 50 % de la somme principale du Contrat ; et

2. en cas d'annulation de moins de 48 heures avant le jour de l'activité réservée, le Visiteur est redevable de l'entièreté de la somme principale du Contrat.

2. Les montants éventuels à restituer par BAMBOOO sur la base de l'article 8.1, sous a. seront remboursés dans les 14 jours suivant le jour de l'activité réservée par BAMBOOO au Visiteur concerné.

## **Article 9. Responsabilité de BAMBOOO**

1. L'accès aux bâtiments et aux terrains de BAMBOOO et la participation à des activités parc de jeux et/ou de trampolines se fait aux risques et périls du Visiteur. Le Visiteur a parfaitement conscience et accepte que (i) l'accès aux bâtiments et aux terrains de BAMBOOO et la participation aux activités sur un trampoline impliquent des risques pour la santé et peuvent entraîner des dommages matériels de même que de sérieux dommages corporels et (ii) qu'il est responsable de ses faits et gestes et doit exercer l'activité dans le respect des règles élémentaires liées à la pratique parc de jeux et/ou de trampolines.

2. BAMBOOO décline toute responsabilité en cas de dommages subis par le Visiteur, de quelque nature que ce soit, à moins que ces dommages ne résultent directement d'une faute grave ou intentionnelle de BAMBOOO.



3. BAMBOOO décline toute responsabilité en cas de dommages d'agrément ou indirects, de perte d'exploitation ou de manque à gagner, quels qu'ils soient, subis par le Visiteur, qui résultent du non-respect, du respect tardif ou d'un respect déficient du Contrat par BAMBOOO.
4. Hormis en cas de faute intentionnelle et/ou grave, BAMBOOO décline toute responsabilité en cas de vol, de disparition, d'endommagement et/ou de perte de biens du Visiteur, même s'il est fait usage des casiers mis à disposition par BAMBOOO. Le Visiteur préserve BAMBOOO de toute responsabilité en la matière.
5. BAMBOOO décline toute responsabilité en cas de dommages subis par le Visiteur et résultant d'actes ou d'omissions quels qu'ils soient commis par des tiers auxquels elle fait appel pour l'exécution de la mission.
6. La responsabilité de BAMBOOO se limite à tout moment au montant du Contrat et, en tout cas, à l'indemnité que l'assurance responsabilité de BAMBOOO verse dans le cas concerné.
7. Lorsque le Visiteur peut être qualifié de professionnel au sens de la réglementation en vigueur, il perd son droit d'agir en justice, à quelque titre que ce soit, à l'encontre de BAMBOOO, en rapport avec une visite aux établissements de BAMBOOO, s'il n'a pas immédiatement intenté une action en justice à l'encontre de BAMBOOO ou, si cela n'est raisonnablement pas possible, s'il ne l'a pas fait dans les 7 jours au plus tard à compter du moment où il a pris connaissance de l'existence de ces droits ou après qu'il aurait raisonnablement pu en prendre connaissance.
8. Le Visiteur est responsable de tous les dommages que BAMBOOO subit des suites d'un manquement et/ou d'un acte illégitime (en ce compris, une infraction du règlement intérieur et des consignes de sécurité et/ou le non-respect d'instructions raisonnables données par des employés de BAMBOOO ou des tiers auxquels BAMBOOO fait appel) par le Visiteur ou des visiteurs, qui accompagnent le Visiteur ou qui visitent un établissement BAMBOOO sous la surveillance du Visiteur.

## **Article 10. Règlement des réclamations**

1. En cas de réclamations, le Visiteur est tenu d'en informer le gestionnaire de l'établissement de BAMBOOO concerné immédiatement, ou si cela n'est raisonnablement pas possible, au plus tard dans les 7 jours après avoir quitté l'établissement concerné de BAMBOOO.
  2. Le Visiteur et le gestionnaire de l'établissement de BAMBOOO tenteront, des suites de la réclamation, de trouver une solution à la plainte, d'un commun accord. À défaut d'accord, le Visiteur peut introduire la réclamation auprès de la direction de BAMBOOO dans les 14 jours suivant sa visite de l'établissement de BAMBOOO.
- Conformément aux dispositions de l'article L.211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes, le Visiteur peut recourir à la procédure de médiation de la consommation, dans les conditions prévues au titre Ier du livre VI du Code de la consommation.

## **Article 11. Force majeure**

1. BAMBOOO n'est pas tenue au respect d'une quelconque obligation découlant du Contrat si et tant qu'elle en est empêchée par une circonstance qui, en vertu de la loi, d'un acte juridique ou selon les conceptions en vigueur dans les rapports sociaux, ne peut pas être imputée à BAMBOOO. Par force majeure dans le cas de BAMBOOO, il faut également entendre : une grève au sein de l'entreprise de BAMBOOO et des circonstances particulières ou calamités qui rendent impossible ou trop risqué le respect du contrat (en ce compris, des problèmes techniques).
2. Le dommage subi par le Visiteur des suites d'une force majeure, autre que la restitution ou le remboursement du prix de la partie du Contrat qui a été touchée par la force majeure, n'entrera jamais en ligne de compte pour une indemnisation.



## **Article 12. Autres dispositions**

1. Les modifications apportées au Contrat n'entreront en vigueur qu'après avoir été fixées par écrit par BAMBOOO et confirmées par écrit par le Visiteur.
2. L'application des présentes Conditions générales n'entrave en rien l'éventuelle application d'autres conditions (contractuelles) et/ou règlements de BAMBOOO.
3. Si une quelconque disposition des présentes Conditions générales est, en tout ou en partie, nulle et/ou invalide et/ou inexécutable, des suites d'un quelconque prescrit légal, d'un jugement judiciaire ou autrement, cela n'aura aucun impact quel qu'il soit sur la validité de toutes les autres dispositions des présentes Conditions générales ou du Contrat concerné.
4. Sans préjudice des dispositions visées à l'article 14, alinéa 3, les parties se concerteront afin de convenir de nouvelles dispositions en remplacement des dispositions nulles ou annulées. À cet effet, elles viseront à respecter le plus possible le but et la portée des dispositions nulles ou annulées.
5. BAMBOOO se réserve le droit de modifier les présentes Conditions générales.
6. Les présentes Conditions générales et le Contrat sont exclusivement régis par le droit belge.
7. Tous les litiges seront tranchés par le juge compétent en Belgique.

